



Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 19

Séance du **12 décembre 2018**

Conseillers en fonctions : 19

Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH

Présents

– M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
– M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
– Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
– M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
– M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
– Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
– Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
– Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
– Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
– M. Grégory FORNY	Conseiller Municipal,
– M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,

Absents excusés :

- Mme Karine DANTUNG qui donne pouvoir à Mme Anne DECK,
- Mme Marie-Claude FONTAINE, M. Serge EIGENMANN, M. David SUTTER, Mme Isabelle FIEVET, Mme Yvette HATTENBERGER-BOESCH, M. Éric SCHEUBEL.

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth REITEL.

Date de la convocation : 7 décembre 2018.

DEL 093-2018 - Concessions du site cinéraire

M. le Maire indique que les travaux d'aménagement du site cinéraire au cimetière sont terminés. Les emplacements étant disponibles, il convient de déterminer le tarif et la durée des concessions qui seront proposées. Il rappelle que ce site est composé d'un columbarium comprenant trois stèles supportant six cases (pouvant accueillir trois urnes) chacune et cinq cavurnes pouvant accueillir quatre urnes (selon la taille). Tenant compte des tarifs des communes voisines et de la moyenne nationale, M. le Maire suggère que la commune propose des concessions pour quinze ans au tarif de 600,-€ avec un renouvellement au tarif de 300,-€, ainsi qu'une contribution de 100,-€ pour un versement au puit de cendre du jardin du souvenir.

M. STOECKLIN propose une concession trentenaire au lieu d'un renouvellement à tarif réduit sachant qu'il est fort probable que ces tarifs soient revalorisés durant ce laps de temps. M. FORNY soutient cette proposition en demandant que la concession trentenaire soit tarifée à 1 000,-€.

Dans un souci d'harmonie du site, M. le Maire propose, également, que l'identification du défunt (à la charge de la famille) soit faite selon un modèle fourni par la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De proposer une concession dans le site cinéraire au choix pour 15 ans au tarif de 600,-€ ou pour 30 ans au tarif de 1 000,-€ ;
- De demander une contribution de 100,-€ par versement au puit de cendre ;
- D'imposer l'identification des défunts selon le modèle fourni par la commune.

Pour extrait conforme
À Sentheim, le 13 décembre 2018.

Le Maire,

Bernard HIRTH

